

ACCOMPAGNEZ VOTRE ENFANT VERS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour la poursuite de ses études dans l'enseignement supérieur, votre enfant utilise une plateforme d'admission accessible par Internet www.parcoursup.fr

Parcoursup

Plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur

15
JANVIER
2018

OUVERTURE DE LA PLATEFORME *Parcoursup*

Votre enfant trouvera sur cette plateforme des informations sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations.

22
JANVIER
2018

OUVERTURE DE LA SAISIE DES VŒUX SUR LA PLATEFORME *Parcoursup*

Les deux professeurs principaux dédiés à chaque classe de Terminale, les psychologues de l'Éducation nationale sont aux côtés de votre enfant pour l'accompagner dans la construction de son projet d'orientation, pour l'informer sur les modalités de la procédure et sur le fonctionnement de la plateforme.

Espace d'information
www.terminales2017-2018.fr

Un site en 5 étapes pour accompagner votre enfant dans son parcours vers l'enseignement supérieur.



L'application Parcoursup

votre enfant pourra télécharger cette application pour recevoir sur son portable toutes les notifications et les alertes durant la procédure.



VOTRE ENFANT EST-IL CONCERNÉ PAR LA PLATEFORME Parcoursup ?

OUI, S'IL SOUHAITE PRÉPARER OU ENTRER :

- en 1^{re} année de **licence**
- en 1^{re} année commune aux études de santé - **PACES**
- un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
- en **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
- en **CPES** : classe préparatoire aux études supérieures
- un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
- un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)
- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
- un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- un **diplôme des métiers artistiques**
- dans certaines **écoles de commerce**
- en **école d'ingénieurs**
- en **école nationale supérieure d'architecture**
- dans certaines **écoles supérieures d'art**
- en classe de **mise à niveau** (hôtellerie...)
- dans certaines écoles des secteurs **paramédical ou social**

OUI, S'IL SOUHAITE EFFECTUER UNE ANNÉE DE CÉSURE APRÈS SON BAC

pour un séjour linguistique, des activités associatives...



WWW.MON ORIENTATION ENLIGNE.FR

Ce service permet d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers sur le projet d'avenir de votre enfant.

FORMATIONS HORS Parcoursup.fr

- université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- certaines écoles paramédicales et sociales
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce
- certaines écoles d'ingénieurs
- certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat...

POUR S'INSCRIRE DANS CES FORMATIONS :

- contacter directement ces établissements
- vérifier les modalités d'admission
- démissionner de ma procédure Parcoursup

Parcoursup : LES DATES À NE PAS MANQUER

À PARTIR DU 15 JANVIER

Ouverture de la plateforme Parcoursup

Votre enfant s'informe à partir de la plateforme Parcoursup sur les différentes poursuites d'études après le bac. Des tutoriels sur le fonctionnement de la plateforme et sa procédure sont mis à sa disposition.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS

Saisie des vœux

Votre enfant doit s'inscrire et saisir ses vœux de formation sur la plateforme. Il peut formuler jusqu'à 10 vœux selon son projet sans avoir à les classer.

31 MARS

Limite de confirmation des vœux

À PARTIR DU 22 MAI

Phase d'admission

Votre enfant reçoit les réponses à ses vœux au fur et à mesure

il pourra recevoir plusieurs propositions d'admission et devra répondre dans le délai imparti. Dès qu'il a accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Toutefois, les vœux sur lesquels il est en attente sont conservés. **La procédure s'interrompt pendant les épreuves écrites du baccalauréat.**

DE JUIN À SEPTEMBRE

Ouverture de la procédure complémentaire

Au terme des épreuves écrites du baccalauréat, si votre enfant n'a pas encore obtenu d'affectation, il a la possibilité de participer à la procédure complémentaire et de formuler de nouveaux vœux. A l'issue des résultats du baccalauréat, si votre enfant n'a reçu aucune réponse positive, une commission académique se charge d'étudier son dossier pour lui proposer une affectation la plus proche possible de ses vœux.

LES ESSENTIELS DE LA PROCÉDURE

LE CONSEIL DE CLASSE DU 1^{ER} TRIMESTRE PREND CONNAISSANCE DU PROJET DE VOTRE ENFANT À PARTIR DE LA FICHE DIALOGUE

Au cours du 1^{er} trimestre, votre enfant doit renseigner une fiche dialogue pour indiquer son projet et ses intentions d'orientation. Cette fiche est examinée par l'équipe éducative lors du 1^{er} conseil de classe qui formule des conseils et des recommandations pour aider votre enfant à réfléchir à son projet.

LE CONSEIL DE CLASSE DU 2^E TRIMESTRE ÉTUDIE LES VŒUX SAISIS PAR VOTRE ENFANT SUR LA PLATEFORME

Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup, le conseil de classe du 2^e trimestre étudie avec bienveillance tous les vœux de votre enfant pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis sur une fiche spécifique appelée fiche Avenir. La fiche Avenir est transmise par la plateforme Parcoursup aux différents établissements d'enseignement supérieur que votre enfant a demandés.

EXAMEN DU DOSSIER DE VOTRE ENFANT PAR LES ÉQUIPES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

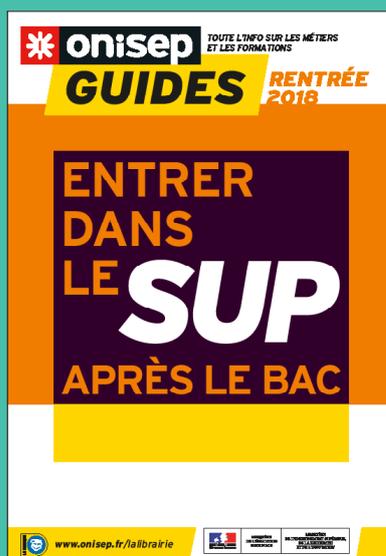
Le dossier comprend la fiche Avenir, le projet de formation, les notes de 1^{re} et de terminale et d'autres éléments utiles (bulletins scolaires, CV...). Les équipes des établissements où votre enfant souhaite étudier examinent son dossier et son projet.

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Fin mai, débute la phase d'admission. Votre enfant commence à recevoir des réponses (oui ; oui si ; en attente ; non). Dès qu'il a reçu 2 réponses positives, il doit choisir entre les 2 dans le délai imparti. En acceptant une proposition, toutes les autres réponses positives s'annulent. Toutefois, il garde le bénéfice des vœux en attente. Ainsi, au fur et à mesure de la procédure, votre enfant élimine les propositions qui l'intéressent le moins pour ne garder au final que sa proposition préférée.

QU'EST-CE QUE LA FICHE AVENIR ?

Une fiche Avenir est constituée pour chaque vœu formulé par votre enfant. Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux sur les résultats scolaires, la motivation de votre enfant, son projet... Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur par la plateforme Parcoursup.



POUR LES RÉGIONS,

renseignez-vous grâce au guide ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC distribué gratuitement à votre enfant dans son établissement.

DEUX SEMAINES DE L'ORIENTATION POUR ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT

PREMIÈRE SEMAINE DE L'ORIENTATION

1^{ER} TRIMESTRE

Fin novembre - décembre

Organisée par l'établissement au cours du 1^{er} trimestre, cette première semaine de l'orientation a pour objectif de permettre à votre enfant de s'informer sur les différents métiers et les études pour y accéder. Il peut rencontrer des représentants d'établissement d'enseignement supérieur, des psychologues de l'Éducation nationale, des acteurs du monde économique et social, d'anciens élèves, visiter un établissement d'enseignement supérieur, participer à des forums de l'orientation...

DEUXIÈME SEMAINE DE L'ORIENTATION

2^E TRIMESTRE

Fin janvier - février

Au cours du 2^e trimestre, cette semaine va aider votre enfant à affiner son projet, à finaliser ses choix de poursuite d'études et à déterminer les vœux qu'il formulera sur la plateforme Parcoursup. Il peut effectuer une visite d'un établissement d'enseignement supérieur, se rendre dans un centre d'information et d'orientation, participer aux forums de l'orientation, à des journées portes ouvertes, à des journées d'immersion dans des formations supérieures...

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES (JPO)

Les JPO sont organisées dans tous les établissements de la Région offrant des formations post-bac.

Les universités, les lycées généraux, technologiques et professionnels, les centres de formation d'apprentis, les écoles d'ingénieurs, de commerce... accueillent chaque année les jeunes et leurs familles.

Retrouvez les dates et les lieux des JPO sur :

www.terminales2017-2018.fr

Dans l'académie d'Aix-Marseille, divers dispositifs sont mis en œuvre pour informer votre enfant :

GUIDE «ENTRER DANS LE SUP - APRÈS BAC»

Ce guide adressé à chaque élève de terminale est diffusé dans les lycées dès janvier 2018.

VISIOCONFÉRENCES

11 visioconférences sur les filières du supérieur peuvent être proposées dans son établissement (du 7 novembre 2017 au 13 février 2018)

à venir :

- Les poursuites d'études en LMD - Arts - lettres - langues le 16 janvier 2018
- Les poursuites d'études en LMD - droit et sciences-Po le 26 janvier 2018
- Poursuites d'études en BTS le 2 février 2018
- Étudier à l'étranger en LMD le 13 février 2018

RENDEZ-VOUS DANS LES SALONS

« l'Étudiant » au parc Chanot à Marseille les 19 et 20 janvier 2018

« Les rencontres Après-bac » au Campus Hannah Arendt à Avignon le 20 janvier 2018

PORTES OUVERTES DANS L'ACADÉMIE

Consultez le site www.terminales2017-2018.fr rubrique étape 4 : « je souhaite en parler » calendrier des JPO - cliquez sur l'académie

POUR EN SAVOIR +

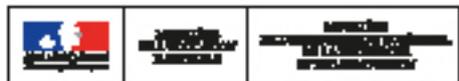
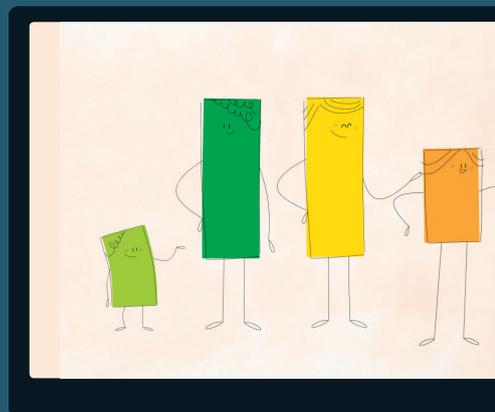
consultez régulièrement le site www.onisep.fr/aix

Mon enfant est au lycée

ESPACE PARENTS

Retrouvez dans l'Espace Parents du site de l'Onisep : une foire aux questions, des vidéos...

www.onisep.fr/parents



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS